Mise en ligne : 19 mai 2014.
Dernière modification : 25 juin 2020.
www.entreprises-coloniales.fr

BRASSERIE DE BOHÊME, HANOÏ
(Anciennement Ziteck et Cie)

Ancien chef de fabrication de fabrication de la brasserie Hommel*.

Foire d'Hanoï
par B. [Barbisier = Cucherousset]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 27 mai 1923)

[…] En fait de libéralisme, le comité s'est montré d'une étroitesse d'esprit touchant au grotesque, pour ne pas employer une expression plus forte. M. Ziteck, citoyen tchèque, depuis plusieurs années établi au Tonkin, propriétaire d'un magasin de curiosités et objets d'arts, ayant demandé un stand, le comité le lui refusa ; par contre, des Japonais en obtinrent, et des Chinois, non seulement des Chinois établis en Indochine comme M. Ziteck, mais des Chinois établis à l'étranger. Quant aux marchandises étrangères, il en fut mis en vente de grandes quantités par les maisons locales qui représentent ces marques. […]

ZITEK (Mme Émilie)
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-45)

Curiosités d'Extrême-Orient, objets d'art.
25, rue Paul-Bert, Hanoï.
M. Charles ZITEK, fondé de pouvoirs.

Hanoï
AUX APPROCHES DE NOËL ET DU JOUR DE L AN
L'effort du commerce local en pleine crise
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 décembre 1931)

……
Ziteck a eu l'heureuse idée d'ouvrir un grill-room et un bar ; il n'a pas fallu longtemps à la cuisine de cet établissement pour conquérir une juste renommée.

(fin)
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 décembre 1931)

……

Et voilà que Ziteck, quittant la rue Borgnis-Desbordes, a transporté son bar et son grill-room à côté du [cinéma] Majestic ; que voilà donc une bonne idée.

Vive Ziteck !

HANOÏ

EN FLANANT

II

(*L'Avenir du Tonkin*,8 décembre 1932)

Moreau, tailleur, à l'enseigne « Au petit bénéfice », est précédé du coquet studio que viennent d'ouvrir ces jours-ci MM. Khanh-Ky et Compagnie, photographes, et suivi d'un de ces petits bars comme Ziteck a su en placer un peu partout aux quatre coins de la ville pour permettre à la clientèle de s'approvisionner aisément en bière, sodas, limonades et glace.

……

HANOÏ

EN FLANANT

IV

(*L'Avenir du Tonkin*, 29 décembre 1933)

……

Ziteck, dont l'activité et l'entregent sont prodigieux, a fait subir au Grill-Room, bar du Majestic, des transformations fort heureuses : le restaurant, parfaitement tenu, par M. et Mme Vallée, est très apprécié des amateurs de bonne cuisine.

Puisque nous parlons de Ziteck, soulignons ses louables efforts pour nous donner de la bonne bière, de bonnes boissons gazeuses et de la glace très pure à très bon marché.

TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, janvier-février 1935)

La maison Ziteck est condamnée à payer à M. Pasqualini 1.080 piastres de loyers échus pour un immeuble de 180 p. par mois. Elle avait cédé son bail à M. Babou, étant entendu que, si celui-ci ne payait pas, la Société des Allumettes paierait le loyer. Celle-ci est également condamnée à payer.

1938 : LES BGI PRENNENT LE CONTRÔLE DE LA BRASSERIE DE BOHÊME.

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/BGI_1927-1975.pdf

---

BRASSERIES ET GLACIÈRES DE L'INDOCHINE

(*Les Annales coloniales*, 6 décembre 1938)

L'assemblée extraordinaire tenue le 23 novembre à Saïgon a ratifié les décisions prises par l'assemblée du 13 janvier dernier au sujet de l'apport de 6.000 actions de la Brasserie de Bohême à rémunérer par 6.000 actions nouvelles des Brasseries et glacières de l'Indochine et une soulte en espèces de 12.000 piastres.

Brasseries et glacières de l'Indochine
Société anonyme au capital de 2.138.000 piastres
Siège social : 6, rue Paul-Blanchy, Saïgon
Ratification et confirmation des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 13 janvier 1939
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 10 décembre 1938)

Suivant délibération à Saïgon, en date du 23 novembre 1938, l'assemblée générale extraordinaire des Brasseries et glacières de l'Indochine, réunie sur 2e convocation a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

Première partie

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport imprimé de M. BARTH, commissaire nommé par l'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 1937, sur les apports faits par M. SIREYJOL [1] , aux termes des lettres échangées le 26 octobre 1937 : lequel rapport a été tenu à la disposition des actionnaires depuis le 4 janvier 1938, ce qui est reconnu par les membres de l'assemblée, adopte, comme l'a déjà fait l'assemblée générale réunie le 13 janvier 1938, les conclusions de ce rapport ; en conséquence, elle ratifie et confirme en tant que de besoin l'approbation de cet apport, ainsi que les attributions et avantages stipulés en représentation, comme l'a déjà fait l'assemblée générale réunie le 13 janvier 1938.

---

publicité
ZITECK
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 24 mai 1938)
LA BOISSON PRÉFÉRÉE
SAINE ET RAFRAÎCHISSANTE
Dans votre hôtel — au restaurant — chez votre fournisseur
EXIGEZ LA MARQUE EXPORT — ZITECK
DÉPOSITAIRES DANS TOUTES LES PROVINCES

BRASSERIE DE BOHÊME
(Anciennement Ziteck et Cie)
SOCIÉTÉ ANONYME :
au capital de 108.360 piastres

---

[1] Peut-être Ernest J.-B. Sireyjol, X-Mines, ancien directeur des Mines d'or de Tchépone. On retrouve sa veuve administrateur de la Brasserie de Bohême et administrateur délégué de la Société commerciale asiatique, vannerie, sparterie, tapis à Nam-Dinh.

SIÈGE SOCIAL A HANOI
188 (anciennement 134), avenue du Grand-Bouddha
Avis de convocation
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 19 août 1939)

Messieurs les actionnaires de la Société anonyme des Brasseries de Bohême anciennement Ziteck et Cie) sont convoqués par le conseil d'administration en assemblée générale ordinaire au siège social à Hanoi, 188 (anciennement 134), avenue du Grand-Bouddha, pour le 31 août 1939, à 9 heures du matin.

Ordre du jour :

1° Rapport du conseil d'administration ;

2° Rapport des commissaires ;

3° Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1938. Fixation du dividende ;

4° Autorisation à donner aux administrateurs en conformité de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 modifié par le décret-loi du 25 avril 1935 ;

5° Ratification en tant que besoin de la nomination d'un administrateur ;

6° Nomination des commissaires pour l'exercice 1939.

(*Journal officiel de l'Indochine française* du 12 août 1939).

BRASSERIE DE BOHÊME
(anciennement Zitek et Cie)
Société en commandite simple fondée en 1930,
transformée en société anonyme par l'assemblée générale du 13 mars 1937
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 3, p. 390-391)

Objet : exploitation des établissements industriels et commerciaux dénommés Brasserie de Bohême, anciennement Zitek et Cie, et de tous autres qui pourraient être ultérieurement créés par la société ; fabrication de bière, boissons gazeuses, glace à rafraîchir et tous produits similaires.

Siège social : 188, avenue du Grand-Bouddha, Hanoï.

Capital social : 130.032 $, divisé en 7.224 actions de 18 $.

À l'origine : 70.000 $.

Porté en 1930 à 122.500 $

Ramené en 1937 à 108.360 $ en 6.020 actions de 18 $ (transformation en société anonyme)

Porté 1942 à 130.032 $ par distribution gratuite aux actionnaires de 1.204 actions nouvelles de 18 $ (prélèvement sur les réserves).

Parts bénéficiaires : néant.

Conseil d'administration : Société des eaux gazeuses de l'Indochine (Saïgon), Société auxiliaire pour l'industrie en Indochine (Paris), Mme SIREYJOL (Namdinh).

Année sociale : du 1er janvier au 31 décembre.

Assemblée générale : dans les six premiers mois qui suivent la. clôture de chaque exercice.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 7 % aux actions ; sur le surplus : 10 % au conseil d'administration, 90 % aux actions, sauf report à nouveau ou prélèvement décidé par le conseil.

Inscription à la cote : pas de marché.

Exercices	Bénéfice	divid. brut total	divid. brut par action
	milliers $		$
1938	9,9	9,4	1,56
1939	11,1	9,4	1,56
1940	20,0	16,5	2,74
1941	24,1	22,5	3,74